

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

2021.52 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EMPLOIS SPORTIFS.
VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives de son territoire en créant un nouveau régime : l'Aide à l'Emploi Associatif Sportif.

Au travers de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commune souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec le mouvement associatif pour la pérennisation des emplois des éducateurs sportifs.

A ce titre, un crédit a été inscrit au budget 2021 art 6574.

Les associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » sont concernées par ce dispositif car elles ont signé un contrat avec un éducateur diplômé en CDI.

II. Considérants et références juridiques :

Vu la délibération du 25 février 2014, par laquelle le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives,

Vu les pièces justificatives fournies par les Présidents des associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » conformément à la convention qui régit l'aide à l'emploi sportif,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- **D'ATTRIBUER** une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2021 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de **2 375.38 euros**.
- **D'ATTRIBUER** une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2021 en faveur de l'association sportive Rugby Club Bon-Encontre Boé à hauteur de **5 298.14 euros**.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (**ANNEXE 7**) avec les associations sportives employeurs.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2021 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 375.38 euros.

DECIDE d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2021 en faveur de l'association sportive Rugby Club Bon-Encontre Boé à hauteur de 5 298.14 euros.

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif en annexe avec les associations sportives employeurs.

AUTORISE Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 4 octobre 2021

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

